UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'OURCQ AMONT

Projet de maitrise de l'érosion et du ruissellement

Sous bassin versant de l'Ordrimouille

Compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2017

• **Lieu :**	Mairie de Rocourt-Saint-Martin, 14h

• **Maître d'ouvrage :**	• **Assistance Maître d'ouvrage:**
Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques

• **Nom, Prénom :**	• **Fonction :**	Présent	Absent	Excusé
M. LEVEQUE Yves	Président du Syndicat de l'Ourcq amont	√		
M. PHILIPON Hugues	Vice-Président du syndicat		√	
M. GANDON Michel	Vice-Président du syndicat		√	
Mme ALATEINTE Claire	Animatrice à la Chambre d'Agriculture 02	√		
M. DUSSAUSSOY Luc	Propriétaire de parcelles sur le bassin versant	√		
M. DUSSAUSSOY Bastien	Exploitant agricole concerné	√		
M. LEVASSEUR Jean-Jacques	Exploitant agricole concerné		√	
M. AGRON Thierry	Exploitant agricole concerné		√	
M. HERVE Xavier	Exploitant agricole concerné		√	
M. POTIN Bertrand	Exploitant agricole concerné		√	
M. DUBOIS Sylvain	Exploitant agricole concerné		√	
M. BOURSIER Hubert	Exploitant agricole concerné		√	
M. PHILIPON Romain	Exploitant agricole concerné	√		
M. DELAGOUTTE Daniel	Exploitant agricole concerné		√	
Mme WEISS Wendy	Technicienne du syndicat de l'Ourcq amont	√		
Mme BAUDRIER Mathilde	Animateur Bassin Versant à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques	√		

OBJET DE LA REUNION :

La réunion avait pour objet d'expliciter les propositions et remarques faites lors de l'enquête agriculteurs par les exploitants et de valider les aménagements retenus dans le cadre du projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille.

Cette réunion fait suite à :

- La volonté de la commune de Beuvardes d'entreprendre des travaux pour traiter des problèmes récurrents d'inondation et de coulée de boue sur la commune ;
- La compétence « Ruissellement et érosion » du syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont ;
- L'avant-projet mené par le bureau d'études Antéa Group entre 2013 et 2014 ;
- L'enquête agriculteurs réalisée entre septembre 2016 et avril 2017.

Une réunion de synthèse auprès des exploitants a ainsi été organisée afin de valider les aménagements retenus à la suite de l'enquête agriculteurs.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION :

a. Diaporama

Dans un premier temps, Mme Baudrier a présenté les éléments suivants :

- Rapide rappel des caractéristiques et des compétences du Syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont,
- Rappels du contexte, des objectifs et des solutions préconisées par le bureau d'études,
- Synthèse des remarques et propositions faites lors de l'enquête agriculteurs
- Présentation des solutions retenues et à valider pour l'aménagement du bassin versant,
- Suite à donner et échéancier.

Présentation Power Point, annexe 1.

b. Remarques, commentaires et discussion

Lors de la présentation, plusieurs questions ont été soulevées.

Point 1 : Déroulement de l'enquête agriculteurs

Mme Alateinte a demandé dans un premier temps si chaque exploitant a été rencontré dans le cadre de l'enquête agriculteurs. Mme Baudrier lui a expliqué que 7 exploitants sur 11 ont été rencontrés individuellement chez eux avec à chaque fois une visite de leurs parcelles, mais aucun des 4 autres exploitants étaient concernés par des aménagements. Cette enquête avait pour objectif de rencontrer et de discuter avec les agriculteurs au sujet de la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce sur leurs parcelles. Elle a permis ainsi de valider certains aménagements et d'entendre les propositions de remplacement de certains ouvrages faites par quelques exploitants.

Point 2 : Intérêt des haies

M. Dussaussoy Bastien a indiqué qu'il aimerait que les haies qu'il a accepté de mettre en place sur ses parcelles aient un intérêt faunistique et floristique en plus d'avoir un intérêt de lutte contre l'érosion et le ruissellement. Mme Baudrier lui a précisé que ce n'était pas un problème, les haies implantées peuvent être constituées de 5 espèces minimum, pour avoir un bénéfice sur la biodiversité. De plus, M. Dussaussoy aimerait que la hauteur de ses futures haies ne soit pas limitée à

1m mais pour avoir un intérêt paysager que la hauteur soit de 1,5-2m. Mme Baudrier lui a répondu juste que le fait important pour ces haies est qu'elles soient denses au pied ce qui relèvent des premières tailles après elles peuvent prendre un peu de hauteur.

Une taille minimale et maximale pourra être indiquée dans la convention surtout pour définir les conditions de taille si la haie concerne plusieurs exploitants ou propriétaires.

Point 3 : Conventionnement des haies le long des chemins communaux

M. Dussaussoy Bastien a ensuite demandé si les haies prévues le long de ses parcelles sont bien en mitoyenneté sur le chemin communal. Mme Baudrier lui a indiqué qu'il a été vu sur le terrain avec les élus de la commune que les haies seront bien implantées en mitoyenneté avec la propriété communale. Ainsi, une convention entre la commune, l'exploitant agricole, le propriétaire et le syndicat sera à établir pour ce type d'ouvrage. Il faudra définir alors si chacun entretient la haie de son côté ou si l'exploitant entretient les deux côtés de la haie.

Point 4 : Agrandissement du bassin versant

Ensuite, M. Philipon a demandé une extension du périmètre du bassin versant concerné par cette étude d'aménagement. En effet, M. Philipon est touché par une érosion importante sur ses parcelles localisées au lieu-dit « Pimart » et les sédiments sont directement rejetés dans le ru du Pont du Foirier, affluent de l'Ordrimouille.

Mme Baudrier a donc proposé d'inclure cette partie dans le bassin versant à condition qu'un ou plusieurs aménagements soient mis en place dans cette zone.

Point 5 : Rencontre des propriétaires des bois et des parcelles agricoles

Mme Baudrier a expliqué que pour le moment dans le scénario d'aménagement présenté, il reste des aménagements en attente de validation. En effet, les aménagements dans les parties boisées n'ont pas encore fait l'objet de concertation avec les propriétaires.

D'autre part, certains aménagements ont été proposés après avoir rencontré les exploitants. Ainsi, une seconde étape sera de valider ces aménagements avec les exploitants absents lors de la réunion de synthèse.

Enfin, la dernière phase de validation des aménagements sera à effectuer auprès des propriétaires des parcelles.

Point 6 : Conventionnement des ouvrages

Mme Baudrier a expliqué également que tous les aménagements qui seront inclus dans le dossier réglementaire soit le dossier de déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau devront être conventionnés avec le ou les exploitant(s) concerné(s), le ou les propriétaire(s) (commune ou privé) et le syndicat.

Point 7 : Porteur de projet pour une MAE « PHYTO »

Enfin, M. Dussaussoy Bastien a demandé si il était possible que le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont se porte porteur de projet pour une candidature aux appels de projets de la Région sur la mise en place d'une MAE « PHYTO ».

En effet, M. Dussaussoy aimerait contractualiser une MAE ayant pour objectif la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur son parcellaire. Cette MAE aurait pour objectif l'amélioration de la qualité des eaux.

Mme Alateinte, qui est en charge du suivi des pratiques agricoles sur les aires d'alimentation de captage du sud de l'Aisne à la Chambre d'Agriculture, a proposé d'envoyer à Mme Baudrier le dernier appel à projets des nouveaux territoires MAEC de la Région Picardie pour la campagne de 2018 afin de savoir si la commune de Beuvardes peut être éligible à l'ouverture d'un territoire MAE.

En effet, la carte de l'appel à projets pour 2018 indique que la commune de Beuvardes est éligible à l'ouverture de nouveaux territoires pour les MAEC à enjeu Eau, comme le sont les MAEC « PHYTO ».

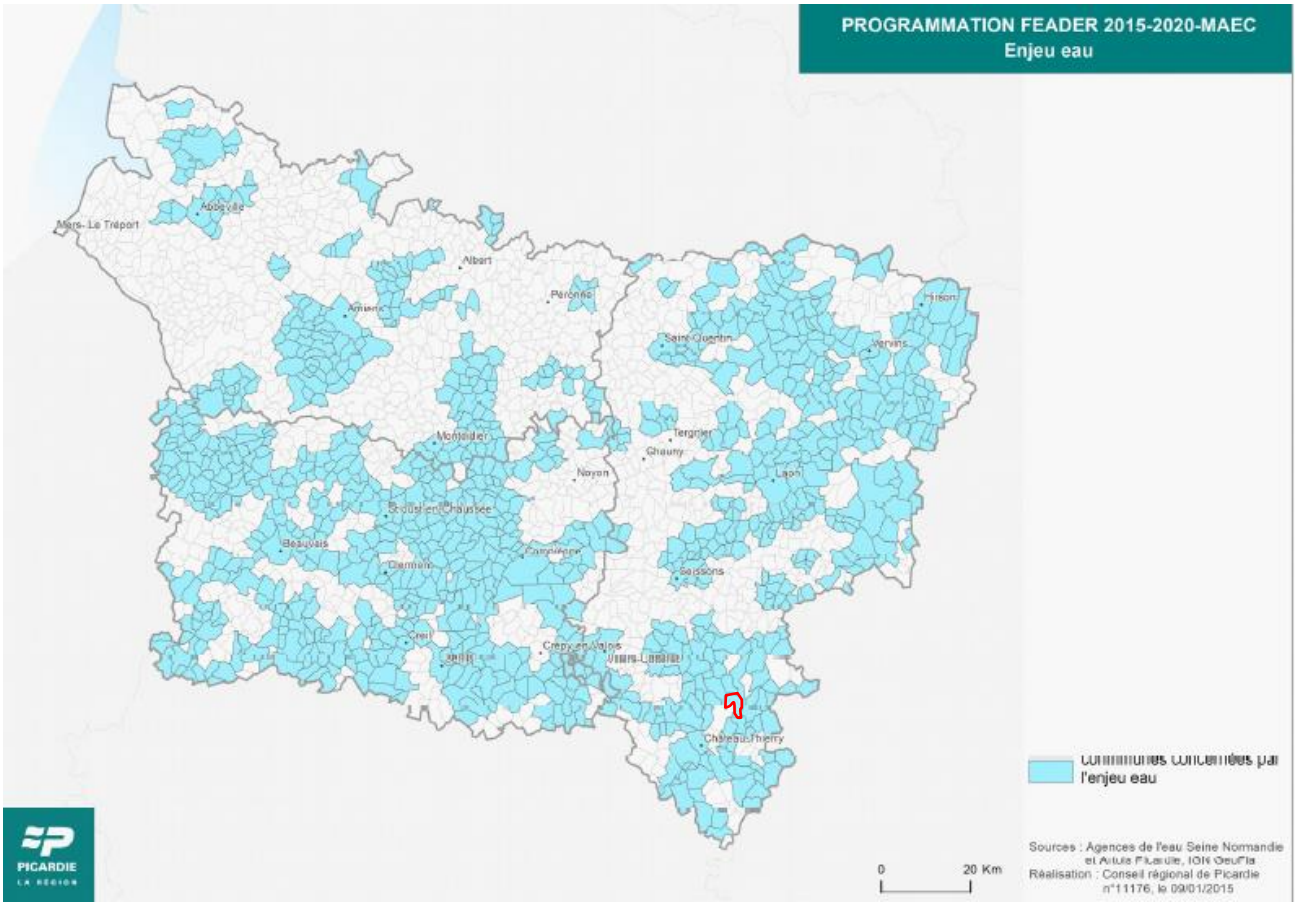

Maintenant, il faut identifier si une telle MAEC Phyto peut être incluse dans un projet ruissellement/érosion. Pour la suite du projet, Mme Baudrier va donc étudier les conditions de candidatures pour le syndicat et la cohérence avec un tel projet.

Point 8 : Aménagements validés lors de la réunion

Après vérification avec les exploitants présents, les aménagements suivants ont été retenus :

- Haie n°101
- Haie n°102
- Haie sur talus n°22
- Haie n°103
- Haie n°104
- Haie en option n°109

Les aménagements suivants sont en attente de validation par un exploitant et/ou les propriétaires :

- Haie sur talus n°21
- Fossé à redents n° 31
- Haie n°105
- Reprofilage de chemins n°51
- Connexion d'un drain au fossé n°81
- Haie n°106
- Reprofilage + fossé à redents n°32
- Fossé à redents n°33
- Haie n°107
- Haie n°108
- Haie n°110
- Haie n°111
- Fossé n°34
- Talus n°41
- Gabion n°61
- Gabion n°62
- Gabion n°63
- Agrandissement de la mare
- Grille avaloir n°81
- Grille avaloir n°83
- Grille avaloir n°84

Les aménagements suivants sont supprimés :

- Grille avaloir n° 82
- Fossé le long du chemin de Reims

Plan des aménagements retenus par les exploitants en annexe 2

• SUITES DU DOSSIER / ECHEANCIER :

Durant la réunion avec les exploitants, un ensemble d'aménagement a été validé par les exploitants présents. Ces aménagements devront par la suite être validés par le comité de pilotage, les exploitants agricoles absents et les propriétaires des parcelles.

Les prochaines étapes sont donc les suivantes :

- Chiffrage du scénario d'aménagement intermédiaire ;
- Validation par le comité de pilotage ;
- Validation des aménagements avec les exploitants qui n'étaient pas à la réunion de synthèse ;
- Rencontre des propriétaires des bois ;
- Validation des aménagements retenus par les propriétaires des parcelles ;
- Réalisation de levés topographiques et/ou géotechniques pour les ouvrages de type gabions ;
- Chiffrage du scénario d'aménagement définitif

- Identification des aménagements qui peuvent être subventionnés et envoi des demandes de subvention ;
- Proposition du plan d'action détaillé au Syndicat en vue d'une délibération et de l'inscription au budget ;
- Consultation de la DDT et de l'ONEMA pour connaître quelle est la procédure réglementaire à suivre (déclaration, autorisation, DIG) ;
- Réalisation des procédures réglementaires ;
- Consultation d'entreprises ;
- Lancement des travaux.

Pour toutes remarques sur le compte rendu, vous pouvez contacter Mme Mathilde BAUDRIER (animatrice BV) du Service technique de l'USAGMA par téléphone au 03.23.20.36.74 ou par mail à union-des-syndicats@griv.fr

<u>Annexe n°1 :</u> Présentation Power Point

Réunion de synthèse

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille

Objet de la réunion

1. Rappel sur le syndicat intercommunal pour la gestion du bassin versant de l'Ourcq amont
2. Rappel du projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un SBV de l'Ordrimouille –commune de Beuvardes
   - Contexte et objectifs
   - Solutions préconisées par le bureau d'études
3. Synthèse des rencontres avec les exploitants agricoles et les élus
   - Remarques émises lors de l'enquête
   - Synthèse des aménagements retenus
4. Suites du projet
   - Suites à donner pour les aménagements
   - Mise en œuvre des solutions
   - Echéancier

Projet de maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur un sous bassin versant de l'Ordrimouille 2

1. Présentation du syndicat

Présentation du syndicat

Caractéristiques du syndicat

- **Président du syndicat**: M. Yves LEVEQUE
- Syndicat intercommunal - regroupe **62 communes** à l'échelle du bassin versant de l'Ourcq amont

Compétences du syndicat

- **Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique**
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau
- Défense contre les inondations
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- **Contribution à la maîtrise du ruissellement et de l'érosion sur la bassin versant**
- Promotion des actions de sensibilisation et d'animation

Zone d'action du syndicat

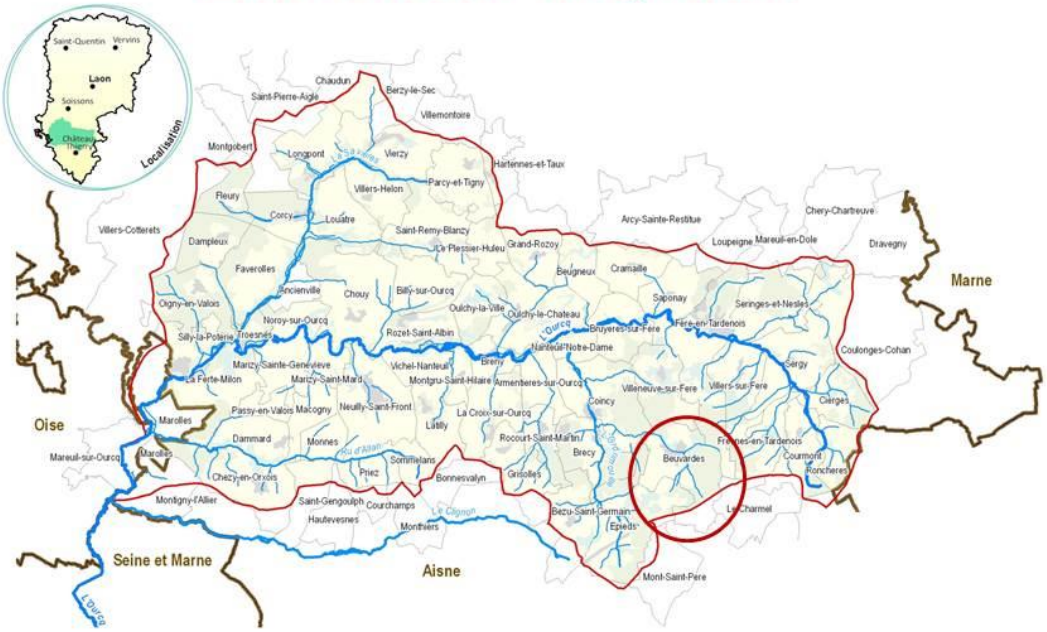

2. Présentation du projet

Etat des lieux

Origines – Choix du site

Sélection du bassin versant de Beuvardes comme site pilote:

- Enjeux forts **pour la protection des biens et des personnes – inondation régulières depuis 2000**

Liste des évènements recensés au registre des catastrophes naturelles pour la commune de Beuvardes:

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Inondations et coulées de boue	01/09/1987	01/09/1987	15/10/1987	30/10/1987
Inondations et coulées de boue	11/05/1993	11/05/1993	28/09/1993	10/10/1993
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
Inondations et coulées de boue	18/05/1996	18/05/1996	04/07/1996	17/07/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	09/07/2000	10/07/2000	25/09/2000	07/10/2000
Inondations et coulées de boue	04/07/2006	04/07/2006	15/01/2007	25/01/2007

- Enjeux forts pour la **protection des milieux naturels – ru du Pont du Foirier en aval direct du versant agricole**
- Enjeux **pour la protection des sols**

Etat des lieux

Localisation

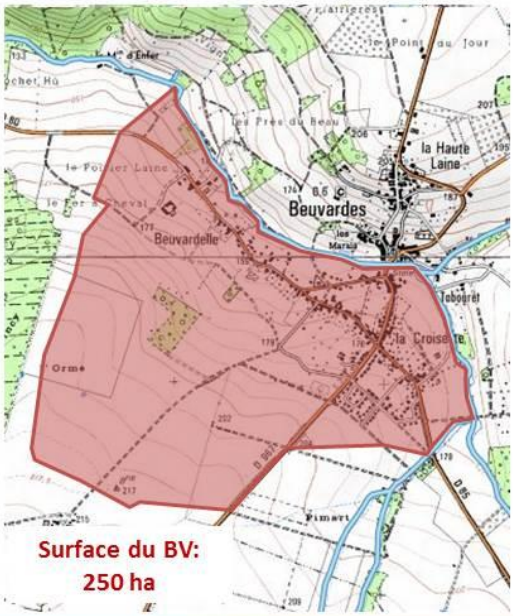

Objectifs du projet

- Lutter contre l'érosion des parcelles
- Lutter contre la genèse du ruissellement
- Créer des freins hydrauliques
- Ecrêter les crues en ralentissant les écoulement et en tamponnant les eaux

Solutions préconisées

Avant-projet

- Avant projet réalisé par le bureau d'études Antea Group entre 2013 et 2014

Solutions proposées par le bureau d'études

- 3 scénarios d'aménagement avec des priorités différentes
- Scénarios avec des propositions d'aménagement:
  - Adaptation des pratiques agricoles (maintien de prairie, assolement concerté, enherbement, gestion des fourrières)
  - Aménagements d'hydraulique douce - collecteur (fossés à redents, grille avaloir)
  - Aménagements d'hydraulique douce - freins (haies, fascines, gabions)
  - Ouvrage d'écrêtement de crue (mare tampon)

Fascine
Mare existante près du bois

Solutions préconisées – Priorité 1

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

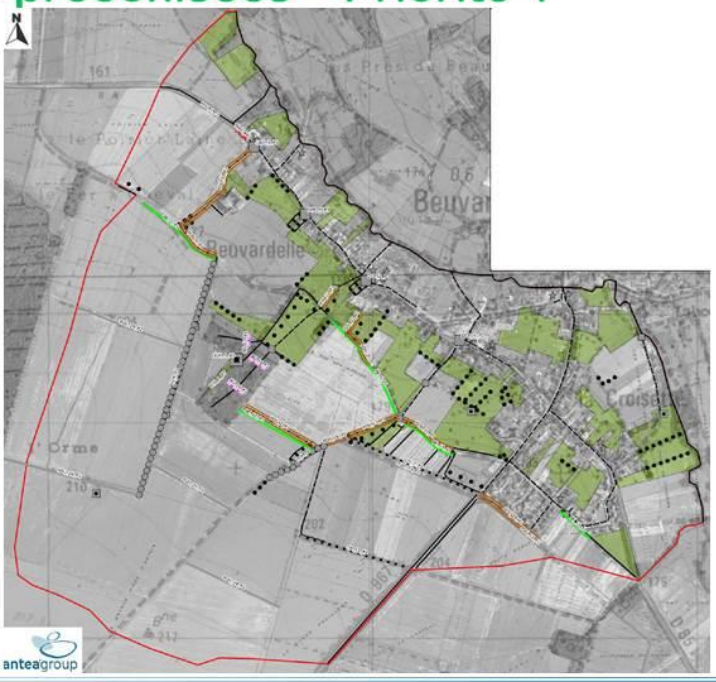

Solutions préconisées – Priorité 2

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

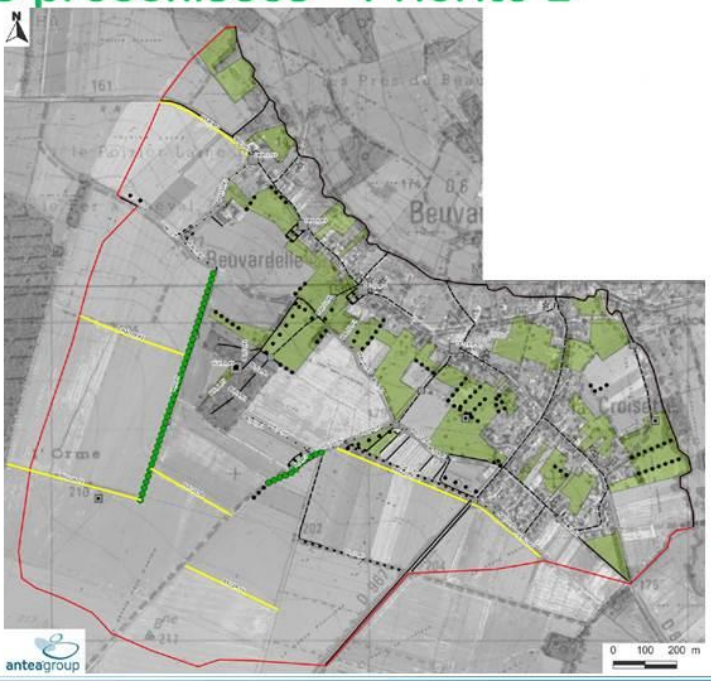

Solutions préconisées – Priorité 3

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie

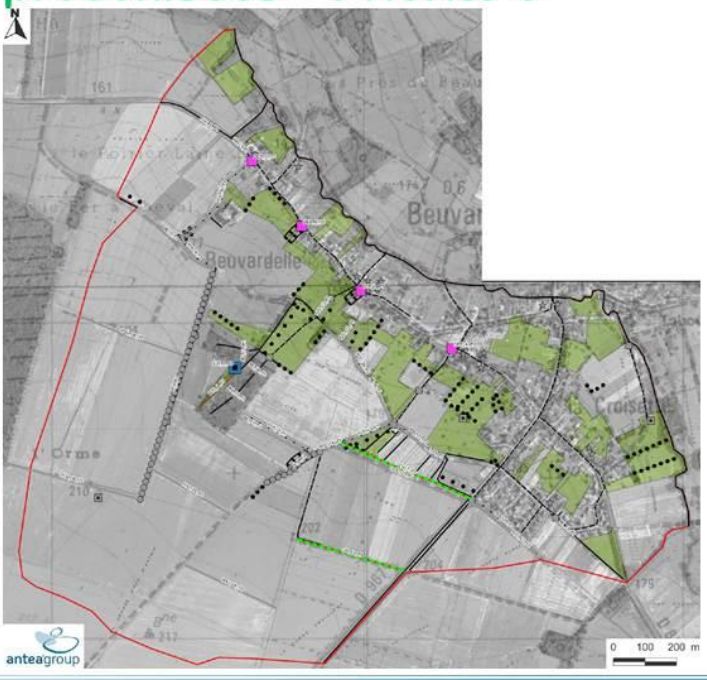

Solutions préconisées

Versant
Prairies / gels à conserver
Aménagements linéaires
Aménagement de redents
Bande enherbée
Barrage gabions
Fascine
Gestion de fourrière
Haie
Dévoiement du fossé vers la mare
Enherbement du chemin
Aménagements ponctuels
Amélioration/création d'avaloir dépierreur
Augmentation de la capacité de la mare
Eléments ponctuels existants
Habitation inondée
Grille / avaloir
Mare
Eléments linéaires existants
Canalisation
Chemin creux
Cours d'eau / fossé
Haie
Priorité d'aménagement
P1 Priorité 1
P2 Priorité 2
P3 Priorité 3

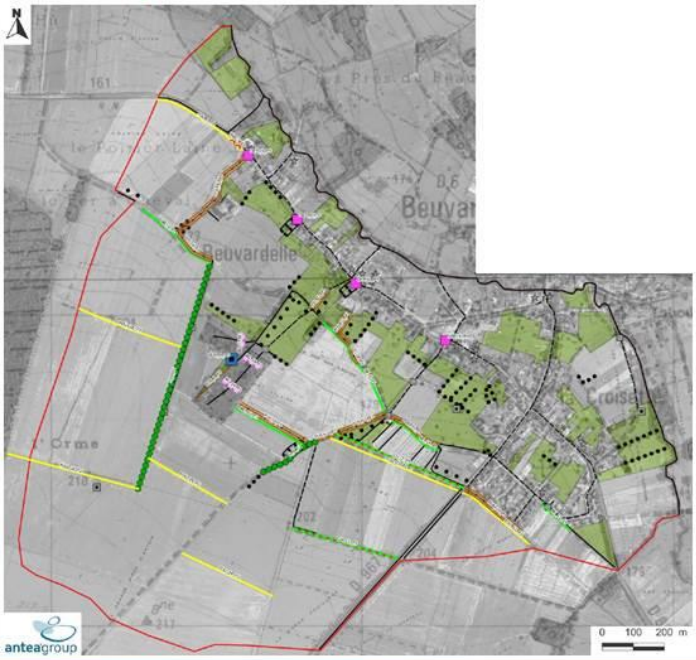

3. Synthèse des rencontres avec les exploitants agricoles et les élus

Synthèse de l'enquête

Déroulement de l'enquête

1. **Enquête individuelle réalisée auprès des principaux exploitants et des élus de Beuvardes**

2. **Visite de terrain:** Observations des aménagements existants: Haie, chemins enherbés, fossés,...

Synthèse de l'enquête - remarques

Adaptation des pratiques agricoles

1. **Gestion des Fourrières** → Gestion de fourrières remplacée par la mise en place de haies ou refusée en haut du versant

2. **Maintien des prairies** → Prairies à maintenir dans le bas du versant

   → **Signature de conventions?**

3. **Assolement concerté** → Compliqué à mettre en place entre exploitants riverains

Synthèse de l'enquête - remarques

Aménagements d'hydraulique douce - Freins

4	**Bandes enherbées**	→	Remplacées par l'implantation de haies
5	**Fascines**	→	Une fascine potentiellement remplacée par une **haie sur talus en attente de validation**
6	**Haies**	→	Nombreuses haies validées en mitoyenneté parcelle agricole / chemin communal → **Haies et haies sur talus**
7	**Barrages gabions**	→	Barrages gabions en attente de la rencontre des propriétaires

Synthèse de l'enquête - remarques

Aménagements d'hydraulique douce - Collecteurs

8	**Fossés à redents**	→	Fossés à redents retenus dans les cas jugés nécessaires
9	**Grille avaloir**	→	**Retenues sur la propriété communale** **Une grille avaloir en attente de modification du chemin :** - Possibilité de remplacer la grille par un cassis

Ouvrages d'écrêtement

10	**Agrandissement de la mare tampon**	→	Agrandissement de la mare en attente de la rencontre des propriétaires

Synthèse des aménagements retenus

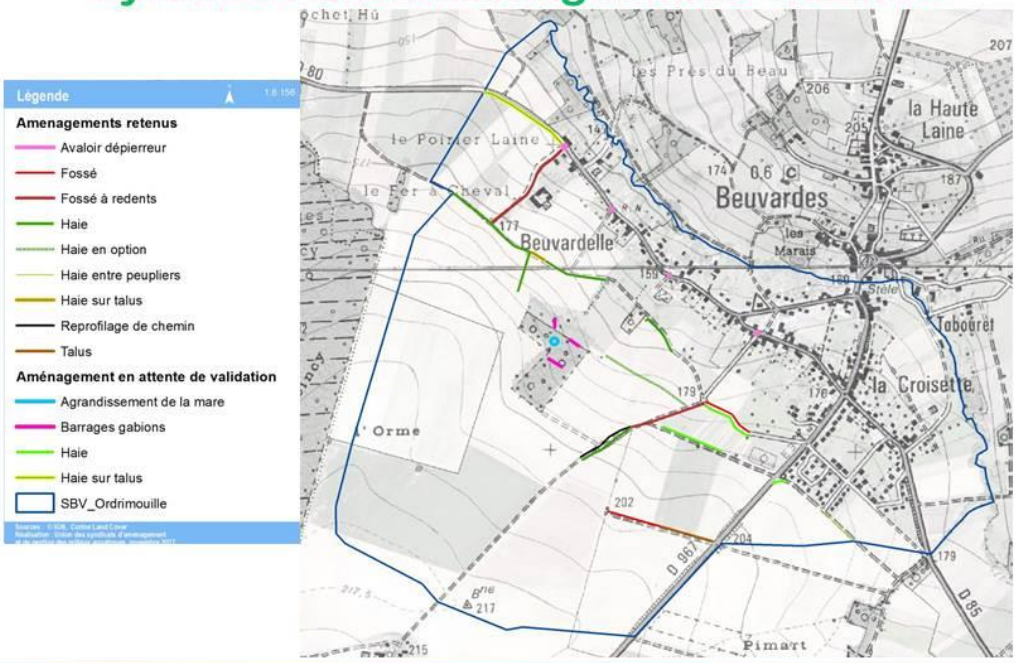

4. Suites du projet

Suites à donner

Adaptation des pratiques agricoles

1	**Maintien des prairies**	Signature de conventions ?

Aménagements d'hydraulique douce

2	**Haies, haies sur talus ou talus**	**Après validation par les exploitants concernés:** - Longueur de la haie à définir sur le terrain **Identification des propriétaires** - Signature de conventions tripartites
3	**Fossés à redents**	Mise en place de conventions de mise en place et d'entretien avec la commune

Suites à donner

Aménagements d'hydraulique douce sur propriété communale

4	**Grille avaloir, reprofilage de chemin**	Mise en place de conventions de mise en place et d'entretien avec la commune → Attente pour la grille avaloir en bas du chemin de la ferme de Beuvardelle

Ouvrages en attente

5	**Barrages gabions**	Identification et rencontre des propriétaires à planifier
6	**Mare tampon**	Identification et rencontre des propriétaires à planifier

Mise en œuvre des solutions

Financement du projet:

- Le **Syndicat/ la commune**
- Les **financeurs publics** (Conseil Régional Hauts de France, Conseil Départemental de l'Aisne, Agence de l'eau Seine-Normandie)

Convention d'accord amiable :

- Objectif de la convention:
  - Formaliser les accords
  - Définir les droits et devoirs de chaque partie signataire
- Signature des parties suivantes:
  - Le Syndicat
  - Le(s) agriculteur(s) concernés
  - Leur(s) propriétaire(s) (si aménagement de nature à modifier de manière sérieuse le foncier)
  - La commune

Echéancier

Aménagement du bassin versant

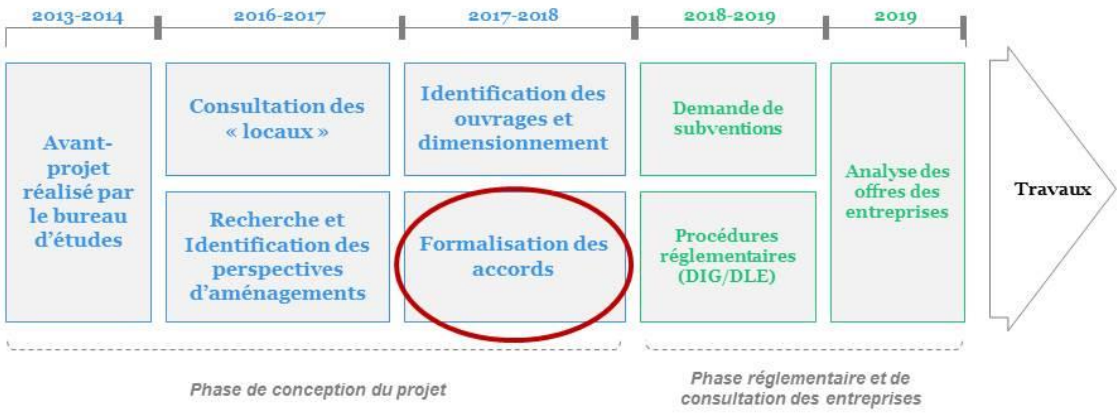

Questions diverses

MERCI DE VOTRE ATTENTION
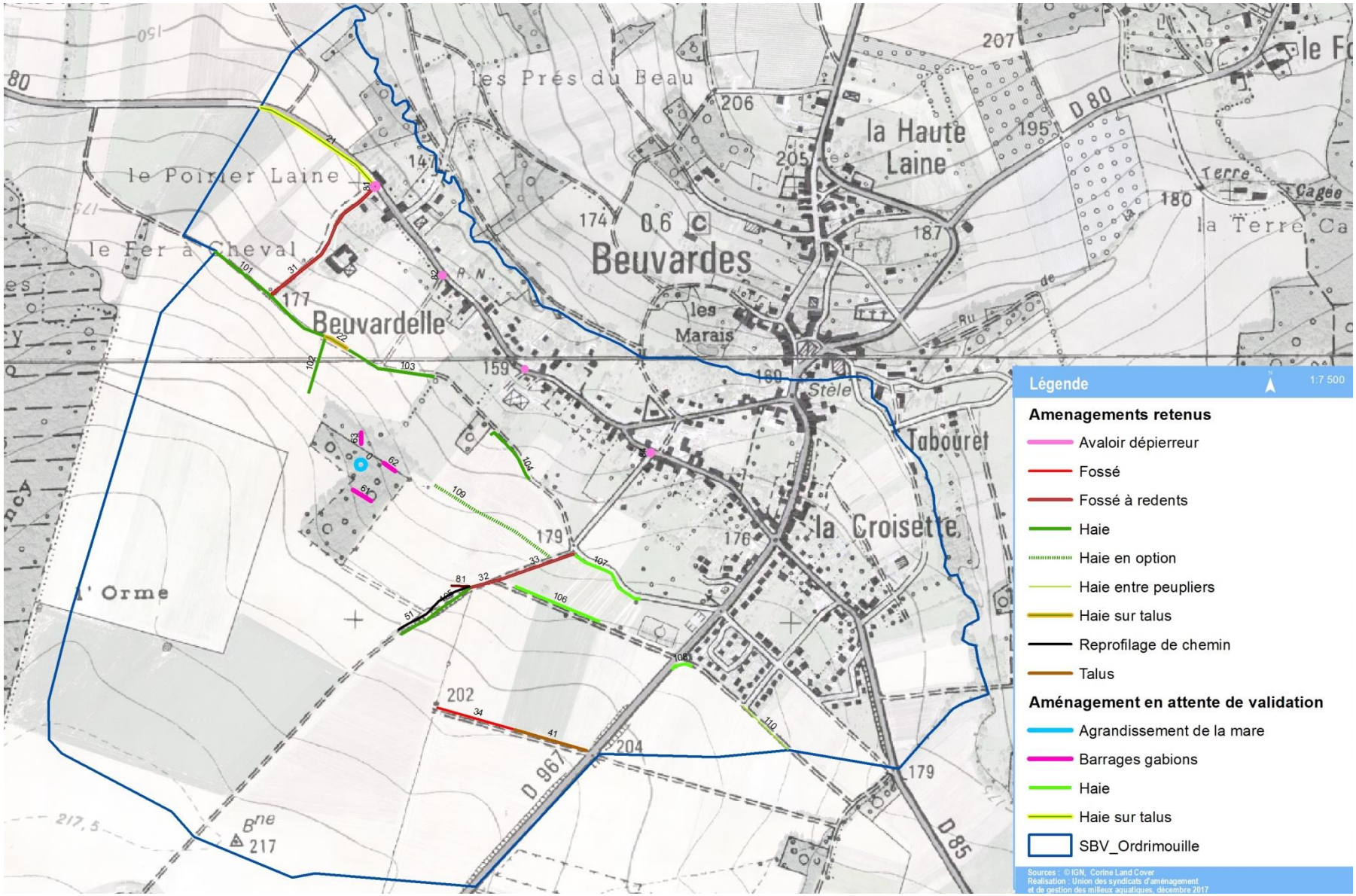
Annexe n°2 : Plan des aménagements retenus